

Communiqué du Parti démocratique de l'indépendance sur les négociations franco-marocaines (Lausanne, 28 septembre 1954)

Légende: Le 28 septembre 1954, Mohamed Hassan Ouazzani, secrétaire général du Parti démocratique de l'indépendance (PDI) pour le Maroc, fait état des divergences qui existent entre les conceptions marocaines et françaises autour de l'avenir du protectorat de la France sur le Maroc.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communiqu%C3%A9_du_parti_d%C3%A9mocratique_de_l%27ind%C3%A9pendance_sur_les_n%C3%A9gociations_franc%C3%B4_marocaines_lausanne_28_septembre_1954-fr-b82ee332-42d7-4858-8c74-a77fff60314e.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

dynd

COMMUNIQUE DU PARTI DEMOCRATE
de L'INDEPENDANCE

Après les déclarations faites le 27 août dernier au Parlement français par M. Mendès-France, M. le Résident Général Lacoste a exposé, dans un discours radio-diffusé, les moyens préconisés par le gouvernement Français pour dénouer la crise franco-marocaine.

Pas plus les déclarations du Chef du Gouvernement français que celles de son représentant au Maroc n'apportent les solutions que commandent la situation dans ce pays et dans le monde, que réclame le peuple marocain et qui sont seules susceptibles d'apporter la paix et la prospérité au Maroc et d'asseoir les relations franco-marocaines sur des bases solides et durables.

Le peuple marocain lutte pour sa libération des entraves apportées par le traité du 30 Mars 1912 à sa liberté, à sa souveraineté et à l'épanouissement de son génie propre dans ses institutions adaptées au monde moderne. Cette lutte libératrice se confond avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes inscrit dans la Charte des Nations Unies dont la France est signataire.

Alors que le peuple marocain revendique :

- la réparation des erreurs et des affronts qui lui ont été faits en août 1953, par le retour de Sidi Mohamed ben Youssef sur le trône et l'abrogation des décrets (dahirs) qui ont frustré le Maroc des derniers attributs de sa souveraineté au profit de l'administration française ;
- la conclusion d'un nouveau traité consacrant la réalisation des aspirations nationales du Maroc et la garantie des intérêts légitimes des ressortissants français au Maroc, ce traité devant résulter de négociations libres, avec un nouveau gouvernement marocain composé des représentants qualifiés du peuple,
- * le Résident Général vient de faire, dans des déclarations officielles non équivoques, des " promesses de réformes " dans le domaine social et économique et a annoncé la constitution d'un " Conseil d'étude des réformes " dans le domaine politique.

Le peuple marocain ne cesse d'exprimer sa ferme volonté de trouver, par la voie de la négociation avec la France, une solution d'ensemble à la crise franco-marocaine. Il a toujours rejeté des solutions fragmentaires ou des réformes sous le régime du Traité du 30 Mars 1912.

La prise de position nette et précise du représentant de la France au Maroc est une fin de non recevoir qui a pour effet de rendre plus évidente la différence fondamentale qui sépare les conceptions marocaines et françaises sur la solution à apporter à la crise - franco - marocaine. Le discours de M. Francis Lacoste ne peut dès lors, servir de base de discussion entre le Gouvernement français et les représentants qualifiés du peuple marocain.

Le P. D. I. ne peut que regretter cette nouvelle prise de position du Gouvernement français qui est même en retrait sur celle qui a été prise solennellement par son chef M. Mendès-France à la tribune de l'Assemblée Nationale le 27 Août dernier et qui ne fera que renforcer la lutte libératrice que mène le peuple marocain contre le régime d'oppression qui lui est imposé par la force, accumuler de nouvelles ruines et troubler de plus en plus la paix au Maroc.

Lausanne, le 28 septembre 1954.



MOHAMED HASSAN WAZZANI
Secrétaire Général du P. D. I.